

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 8 mars 2017, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Au cours de la séance, le Conseil a approuvé plusieurs dossiers.

I. Au titre des Affaires.

Projet de décret portant transmission à l'Assemblée Nationale, pour autorisation de ratification, de la Convention Médicrime.

La Convention MEDICRIME est une convention de droit pénal contre le trafic des faux produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique. Il s'agit d'une convention du Conseil de l'Europe signée le 28 octobre 2011 à Moscou et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Mais cette convention est également ouverte à tous autres Etats non membres du Conseil et désireux de l'intégrer dans leur droit positif national.

La ratification, par le Bénin, de la Convention MEDICRIME participe de la volonté du Gouvernement de renforcer la législation sur le trafic des faux médicaments et la vente illicite des produits pharmaceutiques.

Elle s'inscrit également dans la lutte contre les faux médicaments, véritable fléau social. Elle vise enfin l'amélioration des services sociaux de base en vue du

renforcement de l'assainissement du sous-secteur pharmaceutique et ce, dans l'intérêt de la santé des populations.

II. Au titre des communications.

Autorisation d'engagement de la mise en œuvre du projet « Réinventer la Cité lacustre de Ganvié ».

Le Conseil des Ministres a examiné le rapport de l'étude de faisabilité du projet « Réinventer la Cité lacustre de Ganvié », présenté conjointement par le Ministre du Tourisme et de la Culture et le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable.

Ce projet, l'un des principaux segments de la promotion touristique de notre pays, figure parmi les projets phares du Programme d'Action du Gouvernement.

Il vise essentiellement à faire de Ganvié, à travers la réhabilitation de son habitat, de son cadre de vie et de la protection environnementale, un site pilote de mise en valeur d'un tourisme lacustre respectueux de l'écologie et de l'authenticité. Il s'agit de réinventer Ganvié sur ses bases historiques, culturelles et sociales fortes, originales et durables, et de l'inscrire, dans un processus de réhabilitation et de valorisation, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A terme, le projet impactera économiquement les populations locales et induira de nouveaux modes de comportements en leur sein.

Le Conseil des Ministres a approuvé ce rapport et autorisé la mise en œuvre du projet « Réinventer la cité lacustre de Ganvié ».

Le Ministre du Tourisme et de la Culture, le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable et le Directeur de l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et du Développement du Tourisme, ont été instruits aux fins de mettre en place un dispositif de coordination et de suivi de l'étude jusqu'à son terme.

Aussi, est-il demandé au Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, d'inviter les maires des communes concernées par le projet, de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'appropriation dudit projet par les populations.

Le Ministre du Tourisme et de la Culture et le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable, devront identifier, évaluer et mettre en œuvre, en relation avec l'Agence Nationale de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme, toutes les actions urgentes dont l'exécution ne dépend pas de l'élaboration des études complémentaires à réaliser.

3. Organisation de rencontres au Bénin.

Le Conseil des Ministres a autorisé l'organisation dans notre pays :

- de l'atelier du Groupe de la Banque Mondiale dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie 2018-2022 pour le Bénin, qui se tiendra à Cotonou, le 13 mars 2017 ;
- de la dixième (10^{ème}) édition de la Conférence Internationale sur le Karité, qui se tiendra à Cotonou, du 13 au 15 mars 2017 ;
- de la cinquième (5^{ème}) Assemblée générale du Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF) et du cinquième (5^{ème}) séminaire international sur le thème : « Le financement des partis politiques et le

contrôle des dépenses électorales », qui auront lieu à Cotonou, du 20 au 23 mars 2017 ;

- de la Session du Comité Consultatif Général du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement supérieur au Bénin en mars 2017.

4. Réunions statutaires.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation a soumis au Conseil qui l'a adopté, la participation de son ministère aux différentes réunions statutaires au titre de l'année 2017.

5. Participation à une rencontre à l'étranger.

Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la participation de notre pays à la rencontre avec les Autorités françaises, pour l'opérationnalisation du processus de restitution des biens culturels du Bénin en France, qui se tiendra à Paris courant mars 2017.

Cette rencontre est consécutive à la demande formulée par le Gouvernement à l'endroit des Autorités françaises en vue du rapatriement de ses biens culturels et historiques, emportés par le colonisateur, notamment lors de la conquête du Danxomè.

Cette démarche entre dans la stratégie de l'UNESCO (Convention de 1970, Comité Intergouvernemental) relative à la promotion et au transfert des biens culturels à leurs pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale.

L'autorisation de la présente rencontre avec les Autorités françaises permettra de poursuivre les pourparlers pour un accès facile à ces objets emportés, et à

d'autres biens tels que les travaux du Professeur Gilbert ROUGET qui se propose de les offrir gracieusement à notre pays.

6. Comptes Rendus.

6.1 Rencontre au Bénin.

Le Conseil des Ministres a approuvé le compte rendu présenté par le Ministre des Sports, relatif à l'organisation de la réunion de cadrage et d'orientation de la conférence internationale sur la relance de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les différents ordres de l'enseignement, qui s'est déroulée à Cotonou, les 30 et 31 janvier 2017.

6.2 Missions à l'étranger.

Le Conseil des Ministres a approuvé plusieurs autres comptes rendus de la participation de notre pays :

- à l'atelier régional de lancement du programme Microsol-UEMOA, qui a eu lieu à Lomé, au Togo, du 28 au 30 novembre 2016 ;
- à la dix-neuvième (19^{ème}) réunion du Comité Ministériel Commercial ACP et la quatorzième (14^{ème}) réunion du Comité Interministériel Commercial Mixte ACP-UE, qui se sont tenues à Bruxelles, en Belgique, du 7 au 9 décembre 2016 ;
- à la deuxième (2^{ème}) Assemblée générale et à la quatrième (4^{ème}) Réunion du Conseil Exécutif de la Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaines (FAAPA), qui se sont tenues à Casablanca, au Maroc, du 7 au 9 décembre 2016 ;

- au dialogue de haut niveau sur l'égalité genre dans l'éducation, qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Ethiopie, le 26 janvier 2017.

7. Nominations.

Des nominations ont été prononcées.

Au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération :

Sur proposition du Ministre,

Ambassadeur du Bénin près la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie,

Monsieur Timothée ODJO.

Au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique :

Sur proposition du Ministre,

Conseiller Technique à la Sécurité :

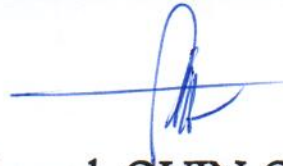
Lieutenant-colonel Spero Lewis Senakpon GOUCHOLA ;

Directeur de la Coopération Technique de Sécurité :

Commissaire Principal de Police Latifou Sam ADEKAMBI.

Fait à Cotonou, le 8 mars 2017.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUI-OURO.-